

1. FAVORISER LA MARCHÉ

Action 1.1.c. Valoriser, éventuellement réhabiliter (et entretenir) les sentiers et venelles

<p><u>Description de l'action</u></p> <p>Valoriser, éventuellement réhabiliter (et entretenir) les sentiers et venelles sillonnant le centre urbain et les villages</p>	<p><u>Action(s) liée(s)</u></p> <p>1.4.a. Cartographier le réseau d'itinéraires piétons 1.4.b. Organiser des actions/événements de sensibilisation</p>
<p><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></p> <p>Valoriser et faire connaître les sentiers et venelles en vue d'encourager la pratique de la marche à pied</p>	<p><u>Acteur(s) concerné(s)</u></p> <p>Ville de Leuze-en-Hainaut</p>
<p><u>Lieu(x) concerné(s)</u></p> <p>L'ensemble des sentiers et venelles sillonnant le centre urbain et les villages</p>	<p><u>Budget (estimation)</u></p> <p>€(€) (< 10.000 €/an) : promotion et entretien €€€€(€) (> 50.000 €) : réhabilitations éventuelles</p>
<p><u>Degré de priorité</u></p> <p>Priorité 1</p>	<p><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres Commune - Subsidés Service Public de Wallonie
<p><u>Période de mise en œuvre</u></p> <p>Action continue</p>	

1. FAVORISER LA MARCHÉ

Action 1.1.c. Valoriser, éventuellement réhabiliter (et entretenir) les sentiers et venelles

Description concrète de l'action

Promotion des sentiers et venelles

La Ville fera la promotion de son réseau de sentiers et venelles desservant le centre urbain et les villages. Cela pourrait se faire par le biais de son site internet communal, de son bulletin communal. Ces chemins et sentiers pourraient être intégrés à la carte du réseau d'itinéraires piétons prévue par ailleurs. Sur le terrain, ces chemins et sentiers pourraient être rendus plus visibles via une signalétique spécifique.

Accessibilité et entretien des sentiers et venelles

La Ville s'assurera par ailleurs de la bonne accessibilité de ces sentiers et venelles, idéalement également pour les personnes à mobilité réduite. Ceci implique aussi un entretien régulier de ceux-ci. Un partenariat avec la commission sentier pourrait être fait à cet égard. Afin d'aider la Commune à garantir un certain niveau de qualité de ceux-ci, un réseau de parrains et marraines pourrait aussi être mis en place. Ceux-ci auraient alors pour mission de rapporter les éventuels dysfonctionnements, voire d'assister la Ville dans l'entretien de ce réseau (petits travaux d'entretien : taille, ramassage des déchets, etc.).

La priorité sera accordée aux chemins et sentiers les plus fréquentés et/ou qui présentent le plus d'intérêt. Ceux-ci, pourraient également se voir munis de lampadaires afin de permettre une utilisation aussi en période nocturne.